

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20230526-DEL-2023-72-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de dépôt en préfecture : 26/05/2023

MAIRIE  
DE  
SAINT-LARY SOULAN

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

HAUTES-PYRENEES

MB/LR

N°2023-72

**OBJET**

**Ancienne gare de la télécabine de  
Tourette -Aménagement d'un  
restaurant d'altitude et de toilettes  
publiques**

L'an **deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-LARY SOULAN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de **SOULAN** sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mai 2023**

**PRÉSENTS** : MM. André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS – René DARAN – Marie-Françoise VIDALON – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ.

**Procurations de :**

**Monsieur Christophe BOURREC à Monsieur André MIR**

**Monsieur Alain DEDIEU à Madame Hélène GUIOUNET**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : **13**

Votes pour : **15**  
**(dont 2 procurations)**

Affiché à la porte de la Mairie le :  
**25 mai 2023**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de treize et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Aline NARS** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gare d'arrivée de l'ancienne télécabine de Tourette, située sur la Montagne de Saboures est la propriété de la commune de Saint-Lary Soulan.

Actuellement, ce bâtiment est partiellement occupé par des installations de téléphonie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que si le SIVU AURE 2000 est autorité organisatrice de la station de Saint-Lary, la gestion de la restauration sur le domaine skiable demeure une compétence des communes en hiver mais également en été.

Or, le site du bâtiment de Tourette se prêterait parfaitement à l'exploitation d'un restaurant d'altitude été – hiver.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une procédure de consultation pour le bâtiment de Tourette.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré,

- **décide** de lancer une procédure de mise en concurrence avant d'établir avec le candidat retenu un bail emphytéotique administratif pour l'aménagement et la gestion d'un restaurant d'altitude et de toilettes publiques dans l'ancienne gare d'arrivée de la télécabine de Tourette.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 24 mai 2023



Le Maire,

  
André MIR